

Les droits de l'Homme comme

A partir de son travail sur une pédagogie émancipatrice (*Le Maître ignorant*)⁽¹⁾, Jacques Rancière a développé une idée de la politique comme capacité partagée par toutes et tous. Une invitation à penser les droits de l'Homme comme un agir émancipateur.

Pourriez-vous dans un premier temps expliciter votre méthode d'intervention dans le champ politique ? Pour votre démarche qui n'est jamais celle de leçons données, j'interrogerai ce que vousappelez la « méthode Jacotot » (comme vous le dites dans En quel temps vivons-nous ?⁽²⁾, ou la méthode « égalité ») ou « ma méthode égalité ».

Ma méthode est évidemment déterminée par mon idée de la politique. Pour moi, celle-ci n'est pas l'art de gouverner les Hommes. Elle n'est pas non plus l'application d'une science de la société. Elle est un certain exercice de l'égalité. Il y a politique là où les affaires de la communauté relèvent d'une capacité partagée par tous. Mais aussi il y a politique parce que cette capacité partagée ne cesse d'être niée par ceux qui détiennent le pouvoir.

Cette manière de penser la politique est née de mon travail sur l'émancipation ouvrière. L'émancipation, c'est le fait de se rendre capable de ce dont vous n'êtes pas censé être capable, ce dont l'ordre social vous refuse la capacité. Au cœur de la politique, il y a la tension entre un ordre « normal » - inégalitaire - des choses où chacun s'occupe de ses affaires particulières, pendant que les Hommes supposés compétents s'occupent des affaires communes et le « désordre » égalitaire par lequel les supposés incompétents déclarent et manifestent leur capacité.

Cela entraîne trois conséquences pour la méthode de mes interventions. Premièrement, je ne parle pas au nom d'une compétence statutaire de « philosophe politique » mais, inversement, je ne m'interdis pas de parler en raison d'une absence de qualification légitime. Deuxièmement je me concentre d'abord sur la configuration des situations. Pour moi, c'est là que la politique se joue d'abord, dans la description

« Egalité et inégalité ne sont pas des mesures, ce sont des processus, des manières de construire un monde. Le consensus est une manière de construire un monde de l'inégalité, où il y a ceux qui savent et les autres. »

même des situations et la détermination des possibles qu'elles autorisent. Ma cible principale, c'est la logique du consensus. Le consensus est une manière de gouverner qui nous dit que les affaires communes relèvent d'une nécessité objective qui détermine les seuls choix possibles. Bien sûr cette objectivité n'est que celle de la logique capitaliste absolutisée. Mais, pour l'imposer, le consensus doit d'abord imposer ses mots, ses descriptions, ses récits, toute une fiction de la réalité et de la nécessité construite par la parole des gouvernants, de leurs experts, des médias, des sciences sociales, etc.

Mon intervention vise donc d'abord à déconstruire cette réalité et cette pseudonécessité, à mettre au jour ce qui est en son cœur : le combat de la logique inégalitaire contre toute émergence égalitaire. C'est ce que j'ai appris de la pensée de l'émancipation intellectuelle de Joseph Jacotot : égalité et inégalité ne sont pas des mesures, ce sont des processus, des manières de construire un monde. Le consensus est une manière de construire un monde de l'iné-

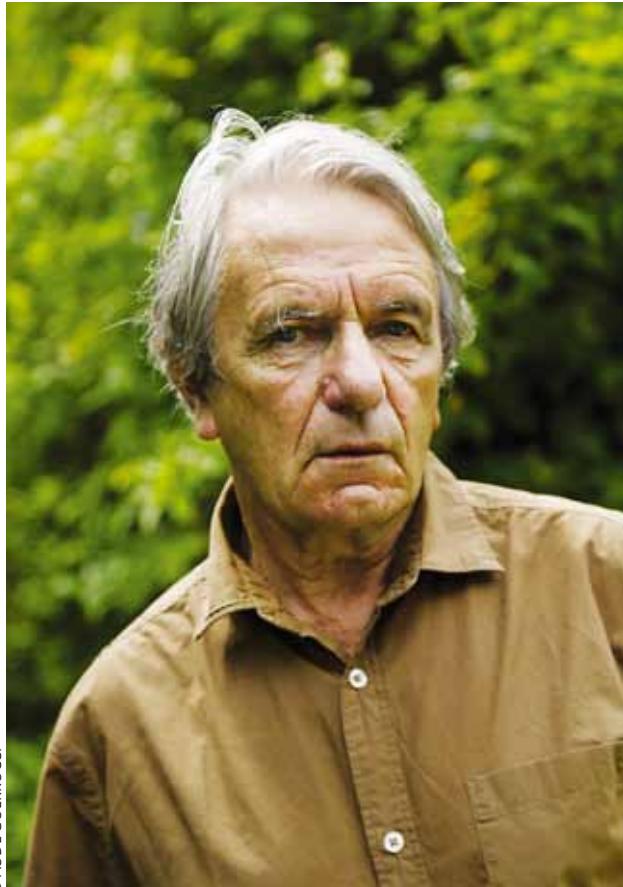
galité, où il y a ceux qui savent et les autres. Je me concentre donc aussi sur ce qui vient défaire la toile du monde consensuel : la réaction à une mesure gouvernementale, un mouvement de protestation, une grève, l'occupation d'un lieu symbolique. C'est la troisième conséquence que j'annonçais, le troisième aspect de ma « méthode » : la sélection d'une situation ou d'un événement saisis dans leur singularité. C'est encore la leçon de Jacotot : le tout du combat entre égalité et inégalité peut se lire dans un cas singulier. La logique dominante, relayée par les médias et par les sciences sociales, nous dit toujours que, pour comprendre un événement, il faut le rapporter à ses causes souterraines ou l'insérer dans le réseau de déterminations global qui lui donne son sens - un sens qui, bien sûr, échappe à ses acteurs. La méthode de l'égalité pose le contraire : la signification d'un événement est d'abord l'objet d'un combat. Les conditions d'intelligibilité d'une situation politique sont immanentes à cette situation. C'est pourquoi tout le monde a part à son intelligence. C'est pourquoi aussi l'action est en elle-même un mode de connaissance. Les mouvements des places occupées, la lutte contre la loi travail, Nuit debout ou le mouvement des « Gilets jaunes » ont été des formes d'expérimentation collective qui ont déconstruit les récits

(1) Cet ouvrage, sous-titré *Cinq leçons sur l'émancipation intellectuelle* (Fayard, février 1987), fait retour sur la pédagogie du révolutionnaire exilé Joseph Jacotot (1770-1840). Jacques Rancière y défend l'idée de l'égalité des intelligences et une pensée de la politique fondée sur « la raison des égaux ».

(2) La Fabrique éditions, mai 2017.

(3) La Fabrique éditions, septembre 2005.

outil d'éémancipation



© AUDRE GUERRUCC

consensuels et proposé d'autres formes de compréhension du monde où nous vivons et des manières mêmes de faire monde.

En relisant ce que vous disiez en 2005 dans La Haine de la démocratie⁽³⁾ sur «l'idéologie républicaine», je me dis que vous perceviez alors ces campagnes républicaines qui sont devenues comme vous le dites avec humour en 2017 la «grande cause nationale». Votre critique de l'idéologie républicaine (idéologie qui s'est d'abord emparé de l'école) interroge le rapport à l'universel et au particulier. Pouvez-vous reprendre cette analyse dans le moment présent? Et à l'opposé, vous pensez la démocratie sous l'idée «d'élargir l'espace public». Pouvez-vous reprendre en termes d'espaces ce qui oppose l'idéologie républicaine et la démocratie «émancipatrice»?

La «grande cause» sur laquelle j'ironisais alors était l'interdiction du burkini, dont

«L'éémancipation, c'est le mouvement par lequel ceux et celles qui étaient enfermés dans l'univers du particulier ont affirmé leur pleine humanité. Ils ou elles l'ont fait en donnant une valeur universelle au combat contre le tort particulier qui leur était fait et en élargissant du même coup la sphère d'expérience de l'universel.»

«L'action est en elle-même un mode de connaissance. Les mouvements des places occupées, la lutte contre la loi travail, Nuit debout ou le mouvement des "Gilets jaunes" ont été des formes d'expérimentation collective qui ont déconstruit les récits consensuels et proposé d'autres formes de compréhension du monde où nous vivons et des manières mêmes de faire monde.»
(Jacques Rancière)

on voit qu'elle occupe toujours un bon nombre de cerveaux. Le cœur de l'affaire, c'est la conception de ce qu'est un universel politique. L'idéologie républicaine fait de l'universel un donné: celui-ci est posé comme une règle à laquelle les particularités doivent se soumettre. Mais il en est de l'universel comme de l'égalité et de l'inégalité. Ce n'est pas une mesure fixe. C'est l'enjeu d'un combat. L'universel n'a pas cessé d'être approprié, particularisé. La domination n'a cessé de se légitimer par un partage symbolique qui réservait au petit nombre la capacité de l'universel et assignait au plus grand nombre l'enfermement dans le particulier. L'éémancipation, c'est le mouvement par lequel ceux et celles qui étaient ainsi enfermés dans l'univers du particulier ont affirmé leur pleine humanité. Ils ou elles l'ont fait en donnant une valeur universelle au combat contre le tort particulier qui leur était fait et en élargissant du même coup la sphère

d'expérience de l'universel. Les ouvriers du XIX^e siècle luttaient en même temps pour leurs droits politiques et pour faire de l'atelier, lieu supposé privé, un lieu de discussion et de négociation publiques. Il en a été de même dans le combat féministe contre l'enfermement dans l'espace domestique... Ce double élargissement qui donne des droits à celles et ceux qui en étaient privés et ouvre des espaces nouveaux à l'égalité, c'est le cœur de la pratique démocratique. L'universel démocratique n'est pas l'application d'une règle mais le résultat d'un mouvement d'universalisation.

La République elle-même a longtemps été comprise dans ce sens, comme une forme susceptible d'expansion. C'est ainsi que la république démocratique et sociale de 1848 ou de la Commune de Paris s'est opposée à la République tout court qui était, en fait, celle des royalistes. L'idéologie républicaine bruyamment revendiquée depuis les années 1980 a rompu avec cette conception de l'universel. Elle a prétendu faire de la République la réalisation accomplie de l'universel. Et, en même temps, elle l'a identifiée à une réalité historique particulière : cette Troisième République française qui avait rejeté les femmes dans le monde du particulier et identifié le règne de l'universel à la formation d'un empire colonial. Elle n'a cessé depuis lors de radicaliser les conséquences de cette identification, entre un universel ossifié et un modèle culturel particulier. Elle a d'abord identifié une vocation universalisante de l'école, avec la transmission d'un savoir donné par des enseignants détenteurs d'un titre déterminé. Elle a fait de la laïcité, qui avait été un combat contre l'in-gérence de l'Eglise catholique dans l'enseignement public, une valeur intemporelle qu'elle a finalement identifiée à une proscription vestimentaire visant une collectivité déterminée. Et, si elle s'est convertie

à l'égalité entre hommes et femmes, c'est pour en faire une arme contre les filles et les femmes d'une partie de la population. La défense de l'universel est devenue ainsi l'alibi de mesures restrictives des libertés, depuis la loi sur les signes religieux jusqu'à la loi « confortant le respect des principes de la République ». D'un côté, la revendication de l'universel sert à des mesures discriminatoires qui visent une partie bien définie de la population. Mais, en même temps, comme ces mesures doivent mettre en œuvre des principes s'appliquant à tous, il en résulte en fait des restrictions de liberté pour tous.

Il vous arrive assez souvent d'évoquer les droits de l'Homme. En quoi pour vous la défense des droits de l'Homme est-elle une entreprise émancipatrice ?

Ce n'est pas la défense des droits de l'Homme qui est émancipatrice. Elle peut même devenir l'alibi de l'oppression quand des grandes puissances prennent sur elles de défendre les droits des autres, comme on l'a vu avec les interventions américaines au Moyen-Orient. Ce qui est émancipateur, c'est l'appropriation de ces droits par celles et ceux auxquels on les dénie ; c'est la manière dont des sujets collectifs se constituent pour les mettre en œuvre dans un cas particulier. L'argument classique contre les droits de l'Homme consiste à dire qu'ils sont purement abstraits et que seuls sont effectifs les droits du citoyen garantis par une appartenance nationale. Et la tradition marxiste a conclu de l'écart entre l'affirmation des droits formels et leur déni dans la réalité qu'ils n'étaient que des apparences destinées à cacher la réalité de la domination. Ma réflexion sur les mouvements d'émancipation m'a conduit à rompre avec cette conception. J'ai montré comment la contradiction entre droits formels et réalité concrète pouvait être traitée non pas

comme une preuve d'ineffectivité mais, au contraire, comme un principe d'action. Les femmes, les travailleurs, les Noirs et toutes les communautés exclues ont entrepris non pas de dénoncer la fausseté de ces droits mais de les transformer en vérité. Les femmes reléguées dans l'espace domestique se sont montrées capables d'une action où elles exerçaient ce droit à l'espace public qu'on ne leur reconnaissait pas. Les ouvriers, exclus par le système censitaire, ont lutté à la fois pour être des citoyens de plein droit et pour que l'égalité citoyenne s'applique aussi au monde du travail. Dès le temps de la Révolution française, à Saint-Domingue, les Noirs ont mis en pratique ces droits qu'on déclarait bons pour tout Homme mais sans les leur appliquer. Et l'abstraction même que certains reprochent aux droits de l'Homme a servi à ce travail : parce que les droits de l'Homme n'ont pas de sujet défini, ils ouvrent un espace d'actualisation qui excède les identités et les citoyennetés reconnues, qui excède la distribution des parts et des identités. Aujourd'hui encore, ces droits peuvent servir à mobiliser des énergies dans la lutte contre les multiples formes de répression, sociales, ethniques, religieuses qui pèsent sur tant de pays, et même à créer des formes de pensée et d'action collectives dans ces camps de réfugiés dont les habitants sont le plus souvent perçus comme réduits à la « vie nue ». Mais, là encore, ce n'est pas la qualité d'Homme qui importe mais l'invention d'une forme d'action par des sujets qui se l'approprient. J'ai toujours tenu ensemble deux affirmations : les droits de l'Homme ne sont pas des simples mots ; mais ils ne prennent une réalité concrète que dans le combat qui leur donne un sujet. ●

**Propos recueillis par Daniel Boitier,
coresponsable du groupe
de travail LDH « Laïcité »**

**« Le double élargissement qui donne des droits à celles et ceux qui en étaient privés et ouvre des espaces nouveaux à l'égalité, c'est le cœur de la pratique démocratique.
L'universel démocratique n'est pas l'application d'une règle mais le résultat d'un mouvement d'universalisation. »**